

DIEC/18-798-1812 du 03/12/2018

ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES SERIE STS2S - SESSION 2019

Références : Arrêté du 30 janvier 2012 BOEN n°10 du 8 mars 2012 - Note de service n°2012-076 du 26 avril 2012 publiée au BO n°21 du 24 mai 2012

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat - Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements privés hors contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Courriel : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93 - Courriel : valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

Cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première de la série ST2S (candidats scolaires des lycées publics, des lycées privés sous contrat, candidats des lycées privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED). Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont comptabilisés dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

1- Candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat

Il appartient à chaque chef d'établissement public et privé sous contrat d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles.

1.1- Convocation des professeurs examinateurs

Vous composerez chaque binôme d'examineurs pour assurer l'évaluation des candidats et permettre de couvrir l'ensemble des disciplines concernées par les activités interdisciplinaires. Vous établirez les convocations individuelles selon le modèle publié en *annexe n°1*.

Ce n'est que dans l'hypothèse où le nombre des enseignants évaluateurs de l'établissement est insuffisant pour assurer la soutenance orale que vous pourrez procéder à des échanges de professeurs entre plusieurs établissements. Dans ce cas exceptionnel, j'établirai les convocations des professeurs, en fonction des éléments que vous m'adresserez (nom du professeur, discipline, établissement d'origine).

Je convoquerai également le professeur que vous me proposerez pour être membre de la commission académique d'harmonisation (*annexe n°4*).

1.2- Convocation des candidats

A compter de la session 2019, CYCLADES vous permet d'organiser cette épreuve à partir de votre interface établissement : création de groupes d'élèves, création de commission d'interrogation et génération des lots pour les interrogateurs, saisie des notes par les professeurs/interrogateurs, édition des convocations.

1.3 - Evaluation des candidats

L'évaluation des candidats se déroulera, au cours du troisième trimestre scolaire, dans la période prévisionnelle que chaque établissement m'a transmise. Les évaluations devront être terminées pour **le vendredi 26 avril 2019**.

L'épreuve comprend deux parties :

- l'évaluation de **la démarche du candidat et de son investissement** donne lieu à une note sur 8 points (possibilité de noter au demi-point) attribués par au moins deux professeurs ayant suivi les activités interdisciplinaires du groupe de candidats concernés. Elle fait l'objet d'une fiche d'évaluation disponible dans CYCLADES. La fiche prévoit le report d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.
- l'évaluation de **la soutenance orale** réalisée au cours du troisième trimestre donne lieu à une note sur 12 points, avec possibilité de noter au demi-point (*fiche disponible dans CYCLADES*).

Elle se décompose en deux phases :

- une présentation collective : chaque candidat du groupe (2 à 3 élèves) expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes.
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Il porte sur l'ensemble de la présentation effectuée par le groupe. Pendant cet entretien, les autres candidats du groupe seront mis en loge surveillée.

A l'issue de l'évaluation, la fiche individuelle de notation établie selon le modèle en *annexe n°2 bis* est renseignée par le binôme d'évaluateurs.

L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points. Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont pris en compte dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

Un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve. Les professeurs qui ont évalué la démarche du candidat et de son investissement saisiront une note sur 8 points (au demi-point près). Les professeurs qui ont évalué la soutenance orale saisiront une note sur 12 points (au demi-point près) au point entier supérieur.

1.4 – Cas particuliers des candidats de terminale qui n'ont pas subi l'épreuve anticipée en classe de première

Il s'agit :

- des élèves de première qui ont changé de série en cours d'année en 2017/2018 à une date trop tardive pour permettre la mise en place de l'évaluation
- des élèves qui ont changé de série à la fin de la classe de première ou à la fin de la classe de terminale

Ces candidats ont le choix de demander la dispense de l'épreuve anticipée d'activités interdisciplinaires ou de présenter l'épreuve.

Les candidats qui présentent l'épreuve d'activités interdisciplinaires en classe de terminale sont évalués sous la forme ponctuelle selon les modalités identiques à celles prévues pour les candidats individuels.

1.5 – Absence des candidats scolaires

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves doit être prévue dans l'organisation de l'épreuve.

Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaitable qu'il puisse réaliser la soutenance orale, au besoin individuellement, à son retour dans l'établissement.

L'absence non justifiée lors de la soutenance orale permet malgré tout l'attribution d'une note au candidat. Dans ce cas, les examinateurs mentionneront l'absence sur la fiche d'évaluation, porteront la note zéro à cette partie de l'épreuve et la saisiront sur le bordereau correspondant. Seule la note attribuée à la partie "démarche du candidat et de son investissement", notée sur 8 points, est alors prise en compte.

Les notes proposées pour tous les candidats seront saisies au plus tard le **jeudi 9 mai 2019**.

2- Candidats des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED.

2.1– Organisation de l'épreuve

Ils sont rattachés aux centres suivants :

- lycée Honoré Romane Embrun pour les candidats des Hautes Alpes
- lycée Alexandra David Neel Digne les Bains pour les candidats des Alpes de Haute Provence
- lycée Saint Exupéry Marseille pour les candidats de Marseille
- lycée Emile Zola Aix en Provence pour les candidats des Bouches du Rhône hors Marseille
- lycée Victor Hugo Carpentras pour les candidats du Vaucluse

Pour le **vendredi 21 décembre 2018** au plus tard, les chefs d'établissements adresseront à la DIEC (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) la liste du matériel mis à disposition des candidats pour la soutenance orale (ordinateurs, logiciels disponibles, vidéo-projecteurs, etc...) ainsi que la liste des examinateurs et la **date prévisionnelle de l'évaluation** (*annexe n°3*).

2.2 – Evaluation des candidats

L'épreuve consiste en une soutenance orale **individuelle** d'une durée de 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien de 10 minutes. L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points. Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont pris en compte dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

La commission d'évaluation, composée de deux professeurs en charge de l'épreuve, remplira la fiche d'évaluation établie selon le modèle en *annexe n°2*.

3- Epreuve de remplacement

Le candidat qui n'a pu se présenter à la deuxième partie de l'épreuve pour une raison justifiée "cas de force majeure dûment constatée" peut présenter lors des épreuves de remplacement au mois de septembre, uniquement la soutenance orale "démarche du candidat et de son investissement".

Un candidat scolaire qui est absent aux épreuves anticipées en fin d'année mais qui a été présent à l'épreuve anticipée d'activités interdisciplinaires conserve la note obtenue.

4- Indemnités

Pour me permettre d'ouvrir droit et de valider dans l'application IMAG'IN les indemnités de vacances dues aux intervenants qui auront assuré l'évaluation des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED, vous m'adresserez, à l'issue de l'évaluation et au plus tard le **vendredi 31 mai 2019**, un tableau recensant pour chaque professeur évaluateur le nombre de candidats interrogés selon le modèle en *annexe n°3*.

5- Commission académique d'harmonisation

Les statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à disposition de la commission académique d'harmonisation de la notation.

La commission académique d'harmonisation se réunira au lycée Jean Cocteau à Miramas **le jeudi 13 juin 2019 de 13h à 17h00.**

Chaque chef d'établissement désignera un représentant *annexe 4* que je convoquerai.

Seront apportées :

- les fiches individuelles d'évaluation classées par ordre alphabétique
- le bordereau informatique de notation
- un compte rendu du déroulement de l'épreuve établi selon le modèle joint en **annexe n°5**

A l'issue de la commission l'harmonisation, les lots seront déverrouillés sur demande (*valerie.simon@ac-aix-marseille.fr*) pour la saisie des notes modifiées.

Les dossiers ayant servi de support à la soutenance orale seront restitués aux élèves à l'issue de l'évaluation. Les bordereaux de notation et les fiches d'évaluation sont conservés par le centre d'épreuve.

6- Calendrier

➤ **Vendredi 21 décembre 2018:** Transmission à la DIEC 3.02 par **les cinq centres d'épreuves désignés** pour l'évaluation des candidats des établissements privés hors contrats et individuels de la liste du matériel disponible, la liste des examinateurs et du **calendrier** de l'évaluation **annexe 3**.

➤ **Vendredi 26 avril 2019:** Fin des évaluations de la soutenance orale.
Désignation du professeur membre de la commission académique d'harmonisation de la notation **annexe 4**

➤ **Jeudi 9 mai 2019 :** Date limite de saisie des notes.

➤ **Vendredi 31 mai 2019 :** Transmission à la DIEC 3.02 du tableau recensant, par professeur, le nombre de candidats évalués (CNED, individuels, h. contrat).

➤ **Jeudi 13 juin 2019 à 13 heures :** Réunion de la commission académique d'harmonisation lycée Jean Cocteau à Miramas.

➤ **Mi-juin 2019 :** Réouverture des lots sur demande pour saisie des notes modifiées après harmonisation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

MODELE DE CONVOCATION

Le chef d'établissement
Proviseur du lycée

A

M Mme
Lycée

A le

Objet : Evaluation des activités interdisciplinaires – baccalauréat technologique série ST2S
Référence : *Note de service ministérielle n°2012-076 du 26 avril 2012 – BO n° 21 du 24 mai 2012*

Je vous prie de bien vouloir assurer les fonctions d'évaluateurs de la soutenance orale de l'épreuve obligatoire anticipée d'activités interdisciplinaires.

| DATES ET HEURES | Nombre de candidats |
|-----------------|---------------------|
| | |

Il vous appartient de vous conformer aux instructions ministérielles visées en référence, de renseigner les fiches d'évaluation et de saisir les notes attribuées aux candidats dans l'application CYCLADES avant le **jeudi 9 mai 2019**.

Le chef d'établissement

EPREUVE ANTICIPEE DES ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES

SERIE ST2S

SESSION 2019

Ne sont concernés par le retour de cette fiche **UNIQUEMENT** les établissements auxquels sont rattachés les candidats des établissements privés hors contrat, candidats individuels ou inscrits au CNED

ETABLISSEMENT (*): Lycée Honoré Romane EMBRUN
 Lycée Alexandra David Neel DIGNE-LES-BAINS
 Lycée Saint Exupéry MARSEILLE
 Lycée Emile Zola AIX EN PROVENCE
 Lycée Victor Hugo CARPENTRAS

DATE(S) DE L'EPREUVE : à indiquer obligatoirement.....

Liste matériel mis à disposition pour la soutenance orale :

| ATTESTATION DE SERVICE FAIT (à compléter après les évaluations) | |
|--|--|
| NOM Prénom des professeurs évaluateurs | Nombre de candidats individuels, H. contrat et CNED |
| | |

Le chef d'établissement
(signature et cachet de l'établissement)

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le vendredi 21 décembre 2018
 pour DATE(S) de l'épreuve et matériel mis à disposition**

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 31 mai 2019
 Attestation de service fait pour la régularisation des indemnités**

(*) entourer le centre correspondant

DIEC 3.02

valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

Etablissement :

**COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION
EPREUVE ANTICIPEE DES ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES - SERIE ST2S**

Jeudi 13 juin 2019 à 13h

Lycée Jean COCTEAU à MIRAMAS

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation de la notation

M. Mme

Le chef d'établissement
(signature et cachet)

A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 26 avril 2019

EPREUVE ANTICIPEE D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES – Série ST2S

Session juin 2019

BILAN DU DEROULEMENT DES EPREUVES PAR ETABLISSEMENT
(principaux problèmes rencontrés, solutions trouvées, éléments positifs, propositions...)

- Création des groupes d'examineurs et du planning des épreuves. Convocations.

- Déroulement des soutenances orales.

- Rédaction des candidats.

- Réactions des professeurs de l'établissement ayant encadré les AI.

- Réactions des professeurs ayant participé à la soutenance orale.

- Le point de vue global du Chef d'Etablissement.

Signature du chef d'établissement
(et cachet de l'établissement)

***Document à apporter à la commission académique d'harmonisation le jeudi 13 juin 2019
(Lycée Jean Cocteau - MIRAMAS)***